

une initiative qu'il nous faut encourager et une injustice qu'il nous faut faire disparaître.

L'initiative a pour cadre l'Amérique centrale, où les présidents du Costa Rica, du El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua ont conjugué leurs efforts dans une démarche authentique de la part de toutes les parties afin de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Le surprenant aboutissement positif du sommet du Guatemala tient à de nombreux facteurs. On peut citer les bases jetées par les groupes de Contadora et d'appui, les travaux préparatoires des pays d'Amérique centrale et les concessions faites pendant le sommet par chacun des cinq présidents. Nous avons tous salué cette réalisation. Il ne s'agit toutefois que d'un premier pas sur une route parsemée d'obstacles.

L'assistance du Canada à la région est en augmentation constante, tout comme notre aide financière aux réfugiés et notre accueil de ces derniers. Nous avons exprimé l'opinion selon laquelle les problèmes de l'Amérique centrale trouvent leurs racines dans la pauvreté, et non pas dans des questions idéologiques; que ce dont la région a réellement besoin, c'est une assistance au développement, et non pas d'activités militaires; et que l'intervention de puissances extérieures ne peut qu'accroître les tensions. Nous avons soutenu le processus de Contadora et mis à sa disposition les compétences que les Canadiens ont acquises en matière de maintien de la paix.

Immédiatement après le sommet du Guatemala, deux hauts fonctionnaires de notre gouvernement se sont rendus en Amérique centrale pour s'y enquérir des mesures supplémentaires que le Canada pourrait prendre et j'y ferai moi-même une tournée dans le courant de l'automne.

Le Canada soutient les initiatives des présidents de l'Amérique centrale. Nous sommes disposés à offrir nos compétences dans les domaines de la conception et de la mise au point de mécanismes de vérification et de contrôle qui, lorsque la paix aura été instaurée, contribueront à son maintien. S'il est vrai que c'est aux parties qui, dans les faits, sont en conflit qu'il appartient de régler leurs différends, le Canada n'en demeure pas moins disposé à contribuer à ce processus par tout moyen direct et concret dont il dispose.

M. le Président, la situation d'injustice que j'ai évoquée précédemment et que je souhaite maintenant aborder, c'est l'apartheid. Le Canada a fait connaître clairement et officiellement sa position. Nous avons donné suite à toutes les sanctions recommandées par la Conférence de Nassau